

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par

Mme Batho, M. Tavernier, M. Biteau, Mme Chatelain, M. Fournier et Mme Laernoës

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.